

Conseil Municipal du 7 mars 2013

L'an deux mil treize et le sept mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, Melle COCHOIS Coralie, M. CAPITAINE Olivier, Mme PUECH Pascale.

Monsieur MINET Christian a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie,
Madame DUCHESNE Madeleine a donné pouvoir à Monsieur BONNET Daniel.

Madame LECLERE-MISSA Monique a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 février 2013

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2013 est lu et approuvé.

I – Délibérations

➤ **N° 6/2013 Tarifs photocopies 2013**

Le conseil municipal,

Fixe comme suit les tarifs des photocopies à compter du 1^{er} mars 2013 :

	Particuliers	Associations	
			avec papier fourni
Photocopie			
Format 21*29,7			
recto	0,25 €	0,15 €	0,10 €
recto-verso	0,50 €		
Format 42*29,7			
recto	0,40 €	0,25 €	0,20 €
recto-verso	0,80 €	0,40 €	0,30 €

➤ **N° 7/2013 Tarifs des publicités dans le Taissotien 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages entre décembre 2011 (125,09) et décembre 2012 (126,76) soit 1,34%,

Décide d'appliquer la même progression aux tarifs de publicité parues dans « Le Taissotien » soit :

publicité Taissotien		2013
un quart de page	10,5*14,85	22,00 €
Un bandeau de bas de page	21*7,5	22,00 €
un huitième de page		11,25 €
à partir de 5 parutions		9,60 €

➤ **N° 8/2013 Location dojo – Tarifs horaires 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4^o trimestre 2011 (121,68) et le 4^o trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide :

De louer le dojo pour les rencontres sportives,
De fixer le tarif 2013 à 5,65 €/H.

➤ **N° 9/2013 Location salle des sports 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4^o trimestre 2011 (121,68) et le 4^o trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide :

De louer la salle des sports pour les rencontres sportives,
De fixer le tarif 2013 à 35,50 €/H,
Précise que le règlement s'effectue à la fin de chaque trimestre.

➤ **N° 10/2013 Tarif des droits de place et de stationnement 2013**

Le conseil municipal,

Vu les demandes de stationnement de camions de vente d'articles divers sur le territoire communal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4^o trimestre 2011 (121,68) et le 4^o trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide d'appliquer la même progression aux tarifs de droit de place et de stationnement pour 2013, à savoir :

- | | |
|---|----------|
| • Stationnement occasionnel, à la journée | 32,25 € |
| • Stationnement hebdomadaire à l'année | 119,00 € |
| • Stationnement hebdomadaire sur 6 mois | 60,00 € |

➤ **N° 11/2013 Tarif des concessions et caveaux 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4^o trimestre 2011 (121,68) et le 4^o trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide d'appliquer la même progression aux tarifs des concessions et des caveaux du cimetière communal pour 2013, à savoir :

CAVEAUX

- | | |
|--------------------|------------|
| • Caveaux 2 places | 1 181,81 € |
| • Caveaux 3 places | 1 486,13 € |
| • Caveaux 4 places | 1 799,83 € |

CONCESSIONS

Concession pleine terre, nouveau cimetière

- | | |
|----------|----------|
| • 15 ans | 140,16 € |
| • 30 ans | 186,88 € |
| • 50 ans | 231,37 € |

Concession caveau et renouvellement concession

- | | |
|----------|----------|
| • 15 ans | 58,96 € |
| • 30 ans | 117,91 € |
| • 50 ans | 194,67 € |

➤ **N° 12/2013 Tarif des cases columbarium 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4° trimestre 2011 (121,68) et le 4° trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide d'appliquer la même progression aux tarifs du columbarium pour 2013, à savoir :

☐ Prix de vente d'une case :	539,51 €
☐ Avec une durée de 30 ans	46,72 €
☐ Avec une durée de 50 ans	58,06 €

➤ **N° 13/2013 Tarif des caves-urnes et des concessions pour caves-urnes 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4° trimestre 2011 (121,68) et le 4° trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide d'appliquer la même progression aux tarifs du columbarium pour 2013, à savoir :

CAVE-URNES à l'unité	560,64 €
CONCESSIONS sans CAVE-URNES	
Concession pleine terre (1m x 1 m) nouveau cimetière.	
☐ 15 ans	70,08 €
☐ 30 ans	93,44 €
☐ 50 ans	115,69 €
CONCESSIONS avec CAVE-URNES	
Concession (1m x 1 m) (y compris trottoir d'encadrement), nouveau cimetière.	
☐ 15 ans	30,03 €
☐ 30 ans	58,97 €
☐ 50 ans	81,22 €

➤ **N° 14/2013 Centre de Conférences et d'Animation - Tarif 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4° trimestre 2011 (121,68) et le 4° trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide d'appliquer la même progression aux tarifs de location pour 2013, à savoir :

	Taissy		Extérieurs	
	Salle d'Animation	Salle de Conférence	Salle d'Animation	Salle de Conférence
UNE JOURNEE avec ou sans repas (9h à 8 h le lendemain) lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche Avec option forfait nettoyage des locaux (semaine uniquement)	798 € 902 €		1 038 € 1 175 €	
PETIT WEEK-END: avec ou sans repas (vendredi 9H à dimanche 8H) ou (samedi 9h à lundi 8 h)	997 €		1 297 €	
GRAND WEEK-END: vendredi 17H30 au lundi 8H avec ou sans repas, clés remises vendredi 17 h 30 rendues lundi 8 h	1 123 €		1 461 €	
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi sans déjeuner. 9 h - 8 h Avec option forfait nettoyage des locaux		638 € 693 €		828 € 897 €
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi avec déjeuner. 9 h - 8 h Avec option forfait nettoyage des locaux	1 244 € 1 402 €		1 618 € 1 826 €	
PETIT WEEK-END: sans repas (vendredi 9H à dimanche 8H) ou (samedi 9h à lundi 8 h)		935 €		1 216 €
PETIT WEEK-END: avec repas (vendredi 9H à dimanche 8H) ou (samedi 9h à lundi 8 h)	1 671 €		2 178 €	
½ JOURNEE Avec option forfait nettoyage des locaux	498 € 588 €	422 € 477 €	648 € 765 €	547 € 619 €
HALL D'ACCUEIL Avec option forfait nettoyage (semaine uniquement)	208 € 234 €		270 € 305 €	

Salle de réunions	Taissy	Extérieur
n° 1 (68 m ²)	130,00 €	155,00 €
n° 2 (39 m ²)	118,00 €	130,00 €
n° 3 (33 m ²)	118,00 €	130,00 €
hall d'accueil (135 m ²)	234,00 €	281,00 €

➤ **N° 15/2013 salle de Conférences pour buffet froid et vin d'honneur - Tarif 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4^o trimestre 2011 (121,68) et le 4^o trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide d'appliquer la même progression aux tarifs de location pour 2013, à savoir :

Salle de conférence pour buffet froid	2013	
	Résidents	Extérieurs
1 journée en semaine	241,00 €	367,00 €
1 WE	360,00 €	550,00 €
Vin d'honneur	113,00 €	146,00 €

➤ **N° 16/2013 Grande Salle Communale - Tarif 2013**

Le conseil municipal,

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers entre le 4^e trimestre 2011 (121,68) et le 4^e trimestre 2012 (123,97) soit une évolution de 1,88%,

Décide d'appliquer la même progression aux tarifs de location pour 2013, à savoir :

	Taissy	Extérieurs
REUNION : lundi, mardi, mercredi, jeudi après-midi ou soirée sans repas	75 €	125 €
REUNION : vendredi soir avec ou sans repas, clés remises à 17 H 30 et rendues samedi matin 7 H	161 €	251 €
WEEK-END : (de mai à septembre inclus) - samedi 9H au lundi 8 H avec ou sans repas, clés rendues à 8 H	320 €	499 €
WEEK-END : (de mai à septembre inclus) - vendredi 17 H 30 au lundi 8 H avec ou sans repas, clés remises vendredi 17 H 30 rendues lundi 8 H	404 €	625 €
FETE D'UNE JOURNEE (1er mai, Ascension ...) avec ou sans repas, clés remises à 9 H et rendues le lendemain matin 8 H	217 €	297 €
VIN D'HONNEUR : (SAUF de mai à septembre inclus) clés rendues le soir même ou le lendemain matin	76 €	125 €

➤ **N° 17/2013 Admission en non-valeur – Service de l'Eau**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que l'état des restes pour le service de l'eau arrêté au 16 novembre 2012 présente un certain de pièces irrécouvrables en raison de la modicité des sommes et de l'impossibilité de lancer une poursuite pour de telles sommes représentant 13 pièces de 2008 à 2012 pour un montant total de 49,93 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le budget du service de l'eau de l'année 2012,

Vu l'état des restes à recouvrer sur ce budget, dressé et certifié par Madame TAGNON Myriam, receveur municipal, qui demande l'admission en non-valeur et, par la suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état, joint à la présente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article R 2342-4,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement en raison de la modicité des sommes,

Considérant que les comptes de tiers du service ont été basculés sur le budget général au 1^{er} janvier 2013 suite au basculement de la compétence eau vers Reims Métropole,

Décide d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2013 du budget général les sommes détaillées sur l'état joint pour un montant total de 49,93 € (quarante neuf euros et quatre vingt treize centimes)

➤ **N° 18/2013 Maintien de l'IEMP pour le cadre d'emplois des attachés**

La commune de Taissy a, par délibération n° 3436 du 24 février 2005, mis en place un régime indemnitaire et, en particulier, le bénéfice de l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures) pour le cadre d'emploi des attachés.

Un arrêté du Ministère de l'Intérieur du 24 décembre 2012, publié au Journal Officiel n° 301 du 27 décembre 2012, a supprimé rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2012 les montants de référence de l'IEMP pour les attachés et les attachés principaux.

Les attachés et attachés principaux étant désormais éligibles à la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats), une délibération spécifique doit être prise pour maintenir les montants de référence de l'IEMP de l'arrêté ministériel 26 décembre 1997, dans l'attente de la mise en place de la PFR.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Décide de maintenir de droit pour le cadre d'emploi des attachés les montants de référence de l'IEMP joints à l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997 jusqu'à la mise en place de la PFR.

➤ **N° 19/2013 Compte-rendu du maire au conseil municipal des décisions prises par délégation en matière de droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain qu'il tient de la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 3852 du 29 avril 2008 et confirmé par délibération n° 66/2012 du 15 novembre 2012.

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Année	Date	N° Enregist	Réf. Cadas.	Superficie	N° de voirie	Adresse	Montant	Décision
2012	04-oct-12	20120019	AL270	197.00	19	rue des Ailettes	183 000.00	Renonce
2012	08-oct-12	20120020	AI196	1192.00	6	rue Henri Warnier	415 000.00	Renonce
2012	10-oct-12	20120021	AM163	801.00	52	rue de Sillery	142 000.00	Renonce
2012	15-oct-12	20120022	AL593, AL596	16.00, 364.00	5	rue des Thuilettes	191 000.00	Renonce
2012	19-oct-12	20120023	AL11	455.00	9	rue de la Paix	187 000.00	Renonce
2012	30-oct-12	20120024	AL450, AL457	550.00, 127.00	6	rue des Ailettes, rue des Vigneuls	235 000.00	Renonce
2012	07-nov-12	20120025	AL593, AL596	16.00, 364.00	5	rue des Thuilettes	191 000.00	Renonce
2012	06-déc-12	20120026	AK232	135.00	59	rue de Sillery	220 000.00	Renonce
2013	07-janv-13	20130001	AN47	1266.00		rue Bernard Palissy	70 000.00	Renonce
2013	25-janv-13	20130002	AN94	815.00		La ferme d'en Bas	150 000.00	Renonce
2013	31-janv-13	20130003	AK236, AK239	2489.00, 799.00	25	rue des Maraîchers	255 000.00	Renonce
2013	11-févr-13	20130004	AH17	1039.00	14	Place Frédéric Mistral	400 000.00	Renonce

II – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Conseil Municipal Enfants

- Sortie du Taissotin Junior semaine prochaine
- Réunion le 26 mars avec comme ordre du jour : projet de jardin éducatif, visite de la structure multisports et Taissotin Junior

Jeunesse et Sports

- Point sur l'extension de la salle des sports et sur les assemblées générales des associations
- Création d'une section karaté

Bâtiments

- Ecole primaire : installation de la ventilation dans le gymnase par l'entreprise Lanthenois
- Ecole maternelle : impossibilité d'installer des toilettes supplémentaires à côté de la salle de Mme Marlé
- Caisse des Ecoles : Réfection de l'aire de jeux en cours par Tennis et Sol, travaux supplémentaires assurés par CTP
- Mairie : mise en place de l'horloge par la SA HUCHEZ et traitement de la charpente par la société TACK. Dans le cadre de la restructuration de la mairie, présentation de l'APS le 28 février. Travaux d'aménagements du 3 rue de Sillery par les services communaux pour un déménagement des services administratifs le temps des travaux de restructuration.
- CCA : travaux complémentaires pour l'installation du système d'éclairage, installation du four de remise en température de la Caisse des Ecoles près de la salle de conférences (devis à l'étude), création de deux prises extérieures près de la cuisine, mise en conformité de l'alarme incendie (budget à prévoir 45 000 €).
- Gendarmerie : bilan thermique en cours

- Eglise : réfection du chauffage terminé, électrification et rénovation du clocher par l'entreprise HUCHEZ en cours de réalisation.
- Foot : étude en cours pour la réfection des clins sur la buvette et les vestiaires
- Salle communale : devis à l'étude pour la rénovation de la toiture en raison des fuites existantes.
- Tennis : démoissage du tennis couvert à réaliser

Voirie

- Travaux rue des Maraîchers en cours
- Radar rue de Sillery réinstallé
- Reprise de la voirie rue des Petits Fossés par Eurovia
- Prochaine réunion de la commission le mardi 12 mars

Environnement

- Présentation du budget 2013

III – Questions diversesRéforme des rythmes scolaires

Une réunion a été organisée avec les élus et les enseignantes sur la réforme des rythmes scolaires. Il en est ressorti que la commune demanderait le report de l'application de la réforme à la rentrée de septembre 2014 avec le mercredi comme demi-journée supplémentaire. Cette période complémentaire permettra d'affiner l'élaboration du projet éducatif territorial et d'associer les associations à la nouvelle organisation du temps périscolaire.

Prochaine réunion de conseil : le 28 mars 2013 à 20H30

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François
COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		

